

FRAC : LES RÉGIONS BOULIMIQUES D'ART CONTEMPORAIN

Charlotte Uher (Fondation iFRAP)

16 novembre 2012

Les FRAC, les fonds d'art contemporain des régions ont 30 ans. Un anniversaire célébré entre autres par la construction de bâtiments pour stocker et exposer leurs œuvres, dont le nombre est en augmentation constante. Mais se pose maintenant la question de leur statut et de leur devenir, alors que certains de ces fonds dépassent déjà en nombre les collections des musées, sans en avoir le public, et que leurs ressources financières dépendent très largement de l'État et des collectivités.

Les FRAC, création de Jack Lang pour les régions

Les 22 FRAC, fonds régionaux d'art contemporain, ont été créés entre 1982 et 1983 à l'initiative de Jack Lang. « *Les FRAC sont directement issus du renouveau de la politique des arts plastiques préparé par Claude Mollard et Michel Troche, conseillers sectoriels auprès de J. Lang. Le premier est partisan de la modernisation du système public d'achat, le second milite pour une relance de la démocratisation des arts plastiques.*¹ » Les FRAC sont donc dès le départ conçus, par l'État pour les régions, de manière bancaire, en ayant à la fois pour objectif une politique sectorielle de soutien aux artistes par des achats plus ou moins massifs, mais aussi en voulant diffuser l'art contemporain (art conceptuel) auprès d'un public plus large et moins averti. Pour ces missions de service public, l'État s'est engagé financièrement (au côté des régions), mais en distribuant ses crédits de manière discrétionnaire, et de préférence envers les régions déjà tournées vers l'art contemporain².

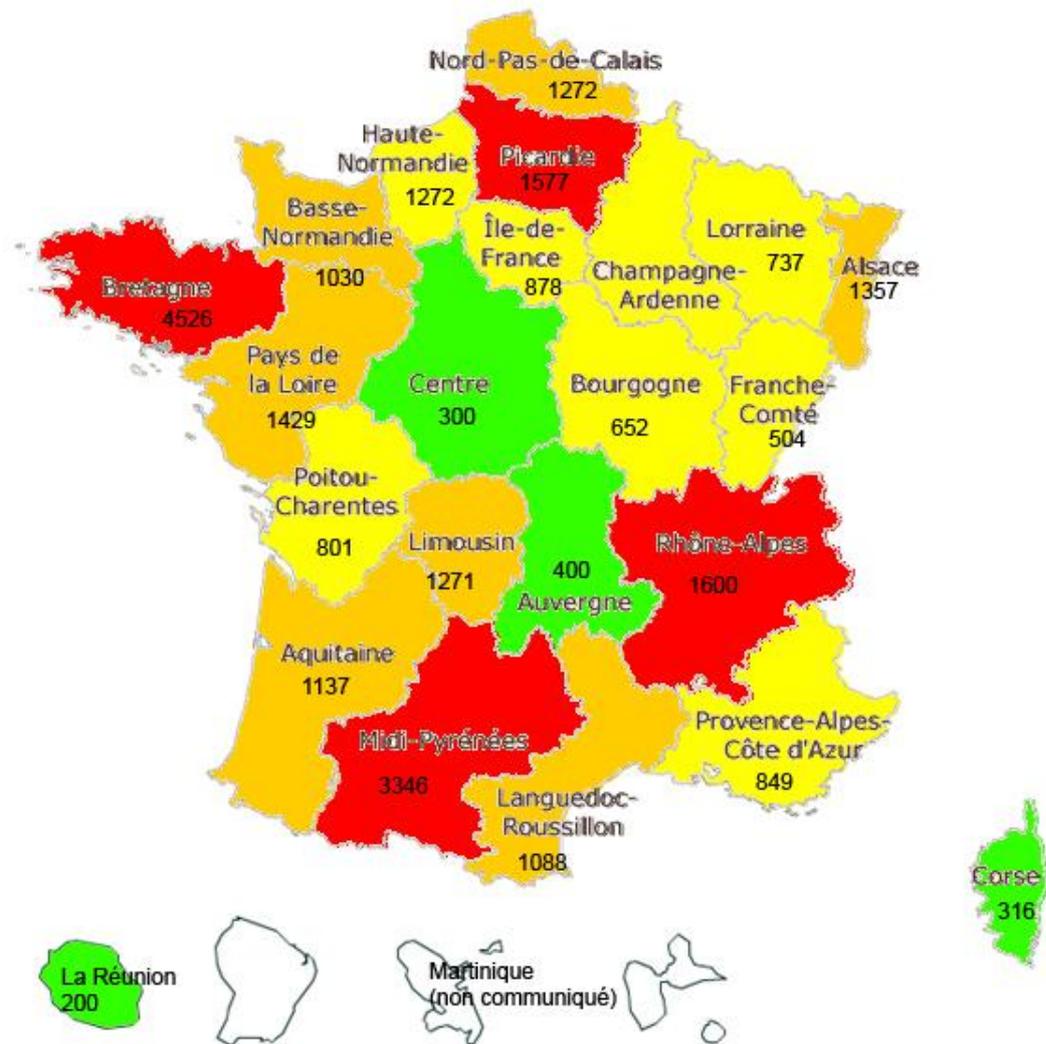
Quinze FRAC sur 22 ont été établis sous statut associatif (loi 1901), un statut souple et qui n'empêcherait pas la revente des œuvres acquises, sept autres intégrés à l'office culturel des régions qui en avaient un. Mais récemment, avec la création de locaux d'exposition pour les FRAC, les « FRAC nouvelle génération » se voient dotés du statut d'Établissement public de coopération culturelle. Le mode de gestion de ces EPCC est laissé à l'appréciation des collectivités territoriales (EPA, Établissement public administratif, ou EPIC, Établissement public à caractère industriel et commercial, comme l'a choisi la région Bretagne³), cependant, étant donné que le mode de financement de ces établissements ne peut être dans leur appréciation que majoritaire sur fonds, ils seront probablement requalifiés en EPA par le Conseil d'État. Ce nouveau statut donne notamment

¹Pour le détail des conditions de la création des FRAC, voir : Four Pierre-Alain. « La compétence contre la démocratisation ? Création et re-création des Fonds régionaux d'art contemporain ». In: *Politix*. Vol. 6, N°24. Quatrième trimestre 1993. pp. 95-114. doi : 10.3406/polix.1993.1590, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_1993_num_6_24_1590
Consulté le 31 octobre 2012.

² Ibid.

³ http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2012-02/etablissement_public_de_cooperation_culturelle_frac_bretagne_session_du_conseil_regional_de_fevrier_2012.pdf

un caractère inaliénable aux œuvres acquises par le FRAC (pas de revente possible), mais pourrait aussi avoir des conséquences sur le statut des nouveaux agents.



Source : inventaires en ligne des FRAC, retraitement Fondation iFRAP. Par « œuvre » on comprend un numéro d'inventaire⁴. Total : 26.910 œuvres.

L'État et les collectivités : serial collectionneurs d'art contemporain

Les FRAC ne sont pas les seuls acteurs publics à collectionner l'art contemporain. Le **FNAC (Fonds national d'art contemporain)** regroupe près de 50.000 œuvres acquises depuis 1961, au sein du

⁴ Alors que le ministère de la Culture estime les collections des FRAC « entre 200 et 3.000 pièces » (cf. annexe budgétaire au PLF 2013), le FRAC Bretagne en inventorie 4.526, et le FRAC Centre 16.100, si l'on compte les dessins d'architecture, non représentés sur ce graphique.

CNAP (Centre national des arts plastiques), et accueillait en 2011 99.227 œuvres⁵. En théorie, car un rapport du ministère de la Culture concluait en 2008 à la disparition de plus de 7.600 œuvres. Le CNAP, lointain descendant du « Dépôt de l'État » créé en 1791, a acquis 1.238 œuvres en 2010, pour un budget de 2,9 millions d'euros. Le budget total annuel du CNAP en 2011 était de 11,4 millions d'euros, dont 9,4 millions de subventions de l'État.

Certaines villes disposent de leurs propres fonds, en plus de leurs musées, et peuvent aussi recevoir des dépôts des FRAC. **Paris dispose ainsi d'un FMAC** (Fonds municipal d'art contemporain), avec 20.743 œuvres acquises depuis 1816, dont 2.798 contemporaines. Le budget annuel d'acquisition s'élève entre 150.000 et 200.000 euros. 5.000 de ces œuvres sont exposées dans des lieux publics (crèches, écoles, mairies, hôpitaux, etc.) **À Marseille, c'est le FCAC** (Fonds communal d'art contemporain⁶), créé en 1949 et riche d'environ 1.000 œuvres, avec un budget annuel d'acquisition de 30.000 euros en 2011 et 2012. **À Nice, le MAMAC** a acquis 1.194 œuvres, depuis 1970, dont 35% par achat, les autres étant acquises par donations, cessions ou échanges. À titre de comparaison, le fonds municipal de Genève en Suisse compte 1.850 œuvres, acquises depuis 1960. À New York, le Public Art Fund n'a pas de collection en propre, mais organise des expositions gratuites dans la ville.

Les **départements** se lancent aussi dans la course, comme la Seine-Saint-Denis (collection départementale créée en 1986, plus de 2.000 œuvres), l'Ille et Vilaine (29 œuvres), la Dordogne (FDAC créé en 2002), l'Essonne (200 œuvres)...

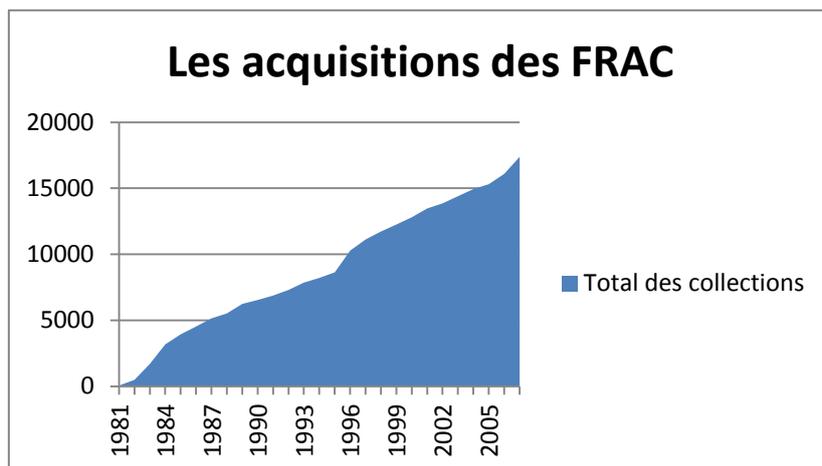
Des procédures d'acquisitions opaques et déresponsabilisantes

La direction du FRAC désigne un comité technique d'acquisition composé de personnalités du monde de l'art qui propose une liste d'œuvres à acquérir. Des artistes ou des galeries peuvent leur proposer des œuvres. L'acte d'achat est voté par le conseil d'administration du FRAC. Ces acquisitions sont en hausse constante et régulière. « *Le nombre d'œuvres acquises par les FRAC arrive en troisième position des collections publiques d'art contemporain, après celle du Centre national des arts plastiques (CNAP), inscrite à l'inventaire du Fonds national d'art contemporain (NDA : 34.450 œuvres postérieures à 1960), et celle du Musée national d'art moderne⁷ (NDA : 22.257 œuvres) »*

⁵ Un rapport rendu public en octobre 2011 par le ministère de la Culture révélait toutefois que 8.669 œuvres n'avaient pas été localisées. De là à penser qu'elles ont été volées ou perdues...

⁶ Le FCAC est une collection strictement municipale, distincte du FRAC, dont la date de création remonte à 1949. « *Les œuvres sont mises à la disposition des bureaux municipaux à fin "décorative", et des écoles à fin pédagogique (les artistes peuvent intervenir dans les établissements scolaires, animer des ateliers et surtout permettre aux enfants d'envisager la création sans a priori). Les œuvres du FCAC sont prêtées aux centres d'art et aux musées »*. (Source : Gérard Coulet, adjoint administratif FCAC).

⁷ <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2012/pap/html/DBGPGMJPEPGM131.htm>



Sources : inventaires des FRAC Alsace, Aquitaine, Bretagne, Champagne Ardenne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Provence Alpes Cote d'Azur.

Ce système en apparence simple cache des procédures opaques. La composition du comité d'acquisition n'est pas toujours détaillée, ce qui ne permet pas de vérifier l'absence de conflits d'intérêts dans les achats. Les critères des choix d'acquisition ne sont pas publiés⁸. Les FRAC ne diffusent pas les comptes-rendus des comités d'acquisition et ne motivent pas les refus des œuvres qui leur sont proposées, comme c'est le cas en Allemagne, par exemple. Le prix n'est jamais communiqué, au nom du secret commercial.

Qui est acheté ? Les FRAC étaient conçus pour aider les artistes par une politique d'achat public. Les FRAC ont cependant été très vite critiqués parce qu'ils n'achetaient pas à des artistes régionaux, ni même français⁹. Il y a eu un rattrapage, et actuellement, la majorité des œuvres dans les collections des FRAC sont françaises. Les artistes ainsi subventionnés ne sont cependant qu'une partie des artistes actuels. Par « art contemporain », les FRAC ne retiennent en effet que l'art conceptuel, et délaissent largement les arts traditionnels comme la peinture, le dessin, ..., comme le dénonce l'historienne de l'art Christine Sourgins¹⁰. Les FRAC justifient également une politique d'achat parfois hasardeuse en affirmant que « *l'Histoire jugera* » (sous-entendu, justifiera leurs choix en les complimentant pour leur bon goût), et que des collectionneurs prennent aussi des risques. Or les

⁸ Certains critères d'acquisitions commencent cependant à se dessiner. Quelques FRAC se sont en effet spécialisés: le FRAC Centre dans l'architecture, le FRAC Picardie dans le dessin, ou encore le FRAC Franche-Comté dans le temps qui passe. Mais cette spécialisation aurait dû amener à davantage de travail en réseau, avec des échanges d'œuvres déjà acquises afin de renforcer encore la spécialisation de ces fonds.

⁹ « *A leurs débuts, les Frac ont essuyé un certain nombre de critiques : suivre des modes, favoriser toujours les mêmes artistes, ne pas assez défendre les artistes locaux... Mais au bout de trente ans, le bilan positif est bien là : les vingt-trois collections des Frac regroupent plus de 26.000 œuvres signées de 4.200 artistes, dont un peu plus de la moitié sont français (56,5%). Et plus d'un tiers de ces collections sont en permanence montrées au public.* » <http://www.franceculture.fr/2012-09-13-a-30-ans-les-frac-s%E2%80%99installent-dans-leurs-murs>

¹⁰ <http://www.sauvonslart.com/modules/TDMDownloads/singlefile.php?lid=11>

collectionneurs privés prennent des risques sur leurs propres fonds, en collectionnant ce qu'ils apprécient. De plus, l'Histoire a montré que l'administration publique était rarement bon juge en matière d'art (legs Caillebotte, comprenant des tableaux impressionnistes dont l'administration ne voulait pas).

D'autres FRAC se défendent en affirmant qu'ils veulent favoriser les jeunes artistes peu connus qui seront les révélations de demain : « *la collection du Frac des Pays de la Loire s'est constituée depuis 1982 en respectant un mode d'acquisition favorisant l'achat d'œuvres de jeunes artistes. Le Frac s'est donc attaché à prendre en compte l'art actuel dans ce qu'il a de plus novateur. En parallèle du suivi de la génération émergente, le Frac réalise l'acquisition d'œuvres historiques*¹¹. (...) *Le Frac des Pays de la Loire a également choisi d'acquérir une partie des œuvres produites dans le cadre des Ateliers Internationaux.* » Or la liste des acquisitions effectives de ce FRAC ne correspond pas à cette définition. Ainsi, dans les acquisitions 2011 de ce FRAC, on retrouve les œuvres d'enseignants en écoles d'art, d'un lauréat d'un prix international, des artistes dont les œuvres ont été acquises par de grands musées. A l'évidence, la plupart ne sont pas de jeunes artistes, vu leur âge, la durée et la qualité de leur carrière artistique¹². Pour ces artistes et leurs galeries, l'intérêt d'un achat par un FRAC n'est pas seulement pécuniaire : il leur donne surtout une aura, une reconnaissance publique qui se monnaie à la hausse pour leurs autres œuvres sur le marché.

Au final, on peut compter seulement trois « jeunes artistes », encore relativement peu connus : Elise Florenty, pour une œuvre réalisée dans le cadre des XXIVes Ateliers internationaux du Frac des Pays de la Loire, Tomasz Kowalski, Ernesto Sartori, Lauréat du Prix de la Ville de Nantes en 2008 (6 œuvres acquises par le FRAC, réalisées en 2010 dans le cadre de l'exposition de l'artiste au Frac des Pays de la Loire).

Il serait intéressant (mais assez fastidieux) de mener la même enquête sur toutes les acquisitions des FRAC de ces dernières années. L'exemple du FRAC des Pays de la Loire permet néanmoins de voir que les FRAC ne remplissent pas toujours leur mission de découverte de jeunes pousses, et préfèrent

¹¹ Source : <http://www.fracdespaysdelaloire.com/?collection.html> au 30 octobre 2012.

¹² Dans la liste des acquisitions, on compte ainsi une œuvre de 2009 de Boris Achour, né en 1966, co-fondateur, en 1999, de Public, à Paris, un espace d'art contemporain géré par des artistes et curateurs indépendants, co-fondateur de Trouble, une revue d'essais critiques, et enseignant à l'École nationale supérieure d'arts de Cergy-Pontoise. On compte également une œuvre de Saâdane Afif, né en 1970, deuxième lauréat en 2006 du prix international d'art contemporain de la fondation Prince Pierre de Monaco, et lauréat du prix Marcel Duchamp en 2009. Une œuvre de Jiri Kovanda, né en 1953, connu depuis les années 1970, une autre de Pierre Mabille, enseignant à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes, une encore d'Alexandre Périgot, né en 1959 et Directeur artistique de Starball, planétarium Cité des Sciences, après avoir été Directeur artistique de Studio Video danse et Magnetica festival à Bastia et Ajaccio. Le FRAC a également acquis une œuvre de Cameron Platter, né en 1978, dont les créations sont déjà présentes dans les collections du MoMA (Museum of Modern Art) de New York, du FRAC Centre, et qui a exposé au Centre Pompidou en 2010. Le FRAC a enfin acquis dix œuvres de Jean-Michel Sanejouand, réalisées entre 1968 et 2010, dont on peut déjà voir les œuvres au Centre Georges Pompidou à Paris, au Musée d'art contemporain de Lyon, au Musée d'art moderne de Lille métropole, au Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg, et au Ministère de la Culture - Immeuble des "Bons Enfants" à Paris. Et enfin, des œuvres de Jimmy Robert, né en 1975, qui a déjà exposé à la Tate Britain en 2006.

acheter aux jeunes artistes des œuvres de commande, réalisées spécifiquement pour eux (et moins chères).

La dérive muséale des FRAC de nouvelle génération

Les FRAC ne revendent pas leurs œuvres. En droit ce n'est pas interdit (au contraire des collections publiques dans les musées), mais dans le monde de l'art, une telle mesure serait assez mal considérée. Mais à force d'acquérir sans revendre, les collections des FRAC deviennent monumentales. Aujourd'hui, ce sont plus des réserves dignes de musées que de simples fonds. Qu'on en juge : le FNAC compte près de 90.000 œuvres, les collections des FRAC vont de quelques centaines à plusieurs milliers d'œuvres par région. A titre de comparaison, le Centre Pompidou, qui dispose des collections les plus riches d'Europe en Art contemporain, n'expose dans ses salles que 1.515 œuvres (dont 486 œuvres des collections contemporaines¹³). **Les FRAC espèrent-ils donc rivaliser avec le Centre Pompidou, un musée d'envergure internationale**, qui a accueilli plus de 3,5 millions de visiteurs en 2009 ?

Faute de pouvoir montrer au public leurs collections, et à défaut de les exposer hors des musées, les FRAC sont en train de se faire construire des « super-réserves, comprenant des salles d'exposition temporaires ou permanentes pour leurs œuvres¹⁴. Les FRAC, conçus au départ comme des « musées sans murs » se sédentarisent donc, comme le souligne l'annexe¹⁵ au Projet de loi de finance pour 2013 : « Les FRAC connaissent en effet, depuis une dizaine d'années, une nouvelle phase de développement. Celle-ci correspond à la volonté commune des collectivités publiques de les doter d'équipements répondant aux normes internationales en matière de conservation et de diffusion, et de surfaces d'expositions et de locaux consacrés à la médiation culturelle et aux actions d'élargissement des publics. »

C'est la région Pays de la Loire qui, la première, en 2000, a installé son FRAC dans un bâtiment spécialement créé pour lui, à Carquefou dans l'agglomération nantaise. Ce bâtiment abrite également un centre de restauration et de conservation préventive. En 2002, la région Île-de-France a reconverti les anciens locaux de la Société Française de Production en un espace d'exposition, Le Plateau, pour son FRAC. En Bretagne vient de s'achever (en mai 2012) la construction d'un bâtiment de 5.000m² pour un budget de 18,3 millions d'euros (Conseil régional de Bretagne : 60% du budget, État : 30%, Ville de Rennes : 10%) afin d'abriter les 4.700 œuvres du Fonds. En 2013, le Frac Nord-Pas-de-Calais prévoit son installation dans les anciens Ateliers et Chantiers de France-Dunkerque (9.000 m²). Les locaux des FRAC Franche-Comté et Aquitaine ouvriront en 2013 et 2014. D'autres FRAC se sont associés plus ou moins étroitement à des musées. Ainsi, en 1998, le FRAC Rhône-Alpes a fusionné avec le Nouveau Musée pour former l'Institut d'Art contemporain de Villeurbanne/Rhône-Alpes.

¹³ 78.979 œuvres au total dans ses collections.

¹⁴ Pour voir la liste de ces nouveaux bâtiments : <http://www.frac-platform.com/fr/ressources/les-nouveaux-batiments-des-frac>

¹⁵ <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2012/pap/html/DBGPGMJPEPGM131.htm>

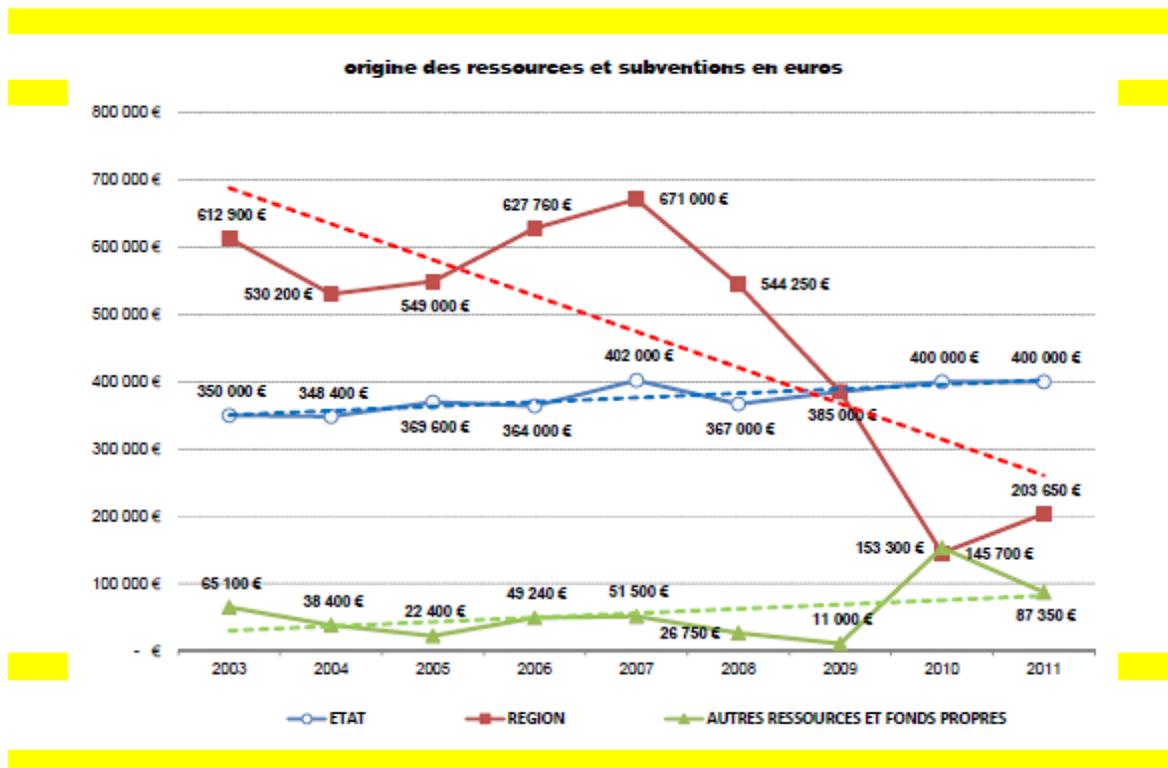
Budget de construction des FRAC « deuxième génération »	
FRAC Centre	14 millions d'euros
FRAC Bretagne	17,8 millions d'euros
FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 millions d'euros
FRAC Nord-Pas-de-Calais	12,8 millions d'euros
FRAC Franche-Comté (compris dans la Cité des arts et de la culture)	46,4 millions d'euros
FRAC Aquitaine (dans un pôle culturel)	52 millions d'euros

Or, Platform¹⁶, le regroupement des FRAC, affirme : « *Contrairement aux musées ou aux centres d'art, les Frac ne peuvent être identifiés à un lieu unique d'exposition. Patrimoines essentiellement nomades et outils de diffusion et de pédagogie originaux, les collections des Frac voyagent en France et à l'international.* » En devenant des musées, les FRAC contreviennent donc à leur mission première. Ils opèrent aussi un changement dont l'impact budgétaire sera très important dans les années à venir : une forte hausse des coûts de fonctionnement, restés jusqu'ici encore assez limités. Qui paiera la facture ?

Un budget de plus en plus contraint

Comme d'autres acteurs de la Culture, financés par l'État et les collectivités, les FRAC font face à une baisse de leurs subventions. Les chiffres publiés par le FRAC Picardie sont, à ce sujet, particulièrement évocateurs (voir ci-dessous). On voit en effet que la région est progressivement passée du statut de premier financeur, à la seconde position derrière l'État depuis la crise. En Bretagne, les crédits ont au contraire été sanctuarisés par le nouveau statut d'EPCC du FRAC : l'État et la région apportent la même contribution (560.000 euros en 2012, même parité pour les budgets suivants), la ville de Rennes apportant 150.00 euros. Au niveau national, la part du budget des FRAC provenant des collectivités s'élevait à 48% pour le PLF 2007 et 67% pour le PLF 2008 (derniers chiffres indiqués). L'apport de l'État est très différent selon les FRAC (de 98.000 euros à 550.000 euros pour le PLF 2013).

¹⁶ <http://www.frac-platform.com/fr/ressources/les-nouveaux-batiments-des-frac>

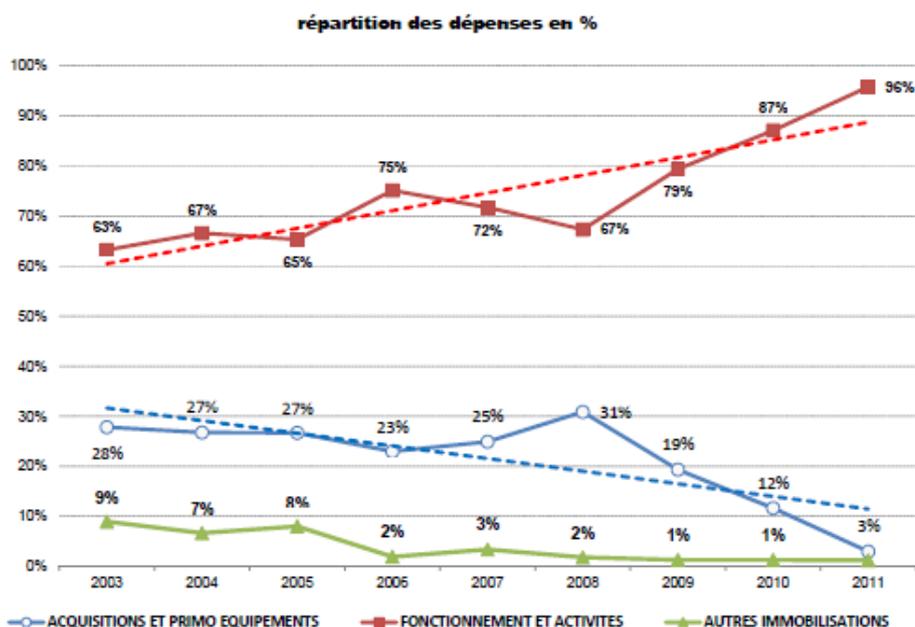


FRAC Picardie¹⁷, budget annuel 2003-2011

Mais le plus intéressant dans l'étude de ce budget, c'est l'utilisation des fonds qui est faite. En effet, d'après les chiffres-clés du FRAC Picardie, le budget réservé aux acquisitions a été considérablement réduit, au profit des dépenses de fonctionnement. Un comble pour un fonds dont la mission première est l'acquisition¹⁸ ! Mais cette évolution se comprend si on considère les FRAC non plus comme des fonds collectionneurs d'art, mais plutôt comme des musées producteurs d'expositions.

¹⁷ http://www.frac-picardie.org/telechargement/08_fracpicardie_en_chiffres_budget_annuel_2003_2012.pdf

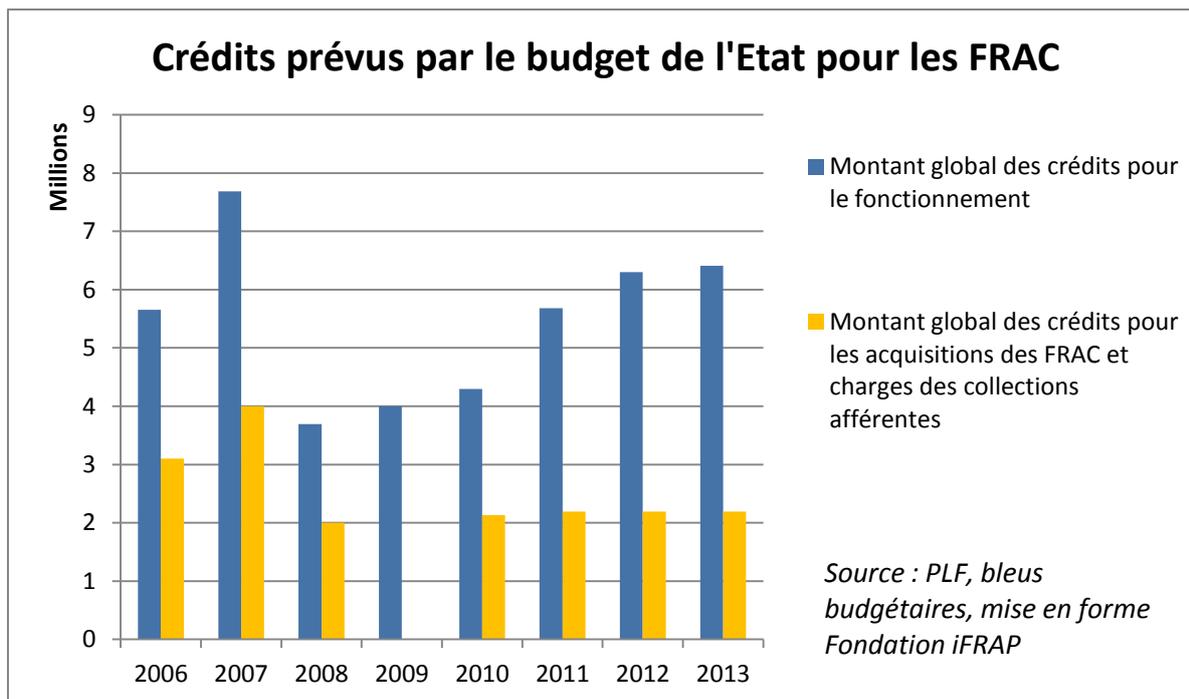
¹⁸ « Soutenir la création et acquérir des œuvres pour les diffuser, contribuer à l'aménagement culturel du territoire et développer des échanges internationaux sont quelques-uns des aspects du projet d'établissement du Fonds régional d'art contemporain de Picardie. » Source : http://www.frac-picardie.org/frac_picardie/frac_picardie/frac_picardie.htm le 30 octobre 2012.



FRAC Picardie¹⁹, budget annuel 2003-2011

Avec les FRAC nouvelle génération, cette envolée des coûts de fonctionnement n'est donc pas près de s'inverser. Les crédits prévus par l'État en direction des FRAC (hors dépenses pour la construction des espaces muséaux) montrent que le poids du budget fonctionnement est en train de l'emporter très largement sur l'investissement. En clair, **les FRAC se bureaucratisent de plus en plus, se transforment en musées classiques, et les crédits réservés aux acquisitions se réduisent.**

¹⁹ http://www.frac-picardie.org/telechargement/08_frapicardie_en_chiffres_budget_annuel_2003_2012.pdf



Les collectionneurs publics s'inquiètent de la concurrence privée

Est-il encore utile aujourd'hui d'avoir des fonds publics d'art contemporain ? On peut légitimement se poser la question quand on voit l'essor des fondations privées dans ce domaine : Fondation Cartier pour l'art contemporain, fondation des Galeries Lafayette (250 œuvres), Fondation Francès à Senlis (350 œuvres), Fondation Louis Vuitton (en travaux), ... Ces fondations sont certes concentrées sur la région parisienne, mais elles montrent la vivacité du tiers secteur dans le domaine artistique. Et leurs expositions circulent en France, en plus d'être visibles sur Internet, à l'instar de la plupart des collections des musées français et internationaux. Efficace peut-être lorsque Jack Lang était ministre, l'échelon régional du FRAC perd beaucoup de son attrait au XXI^{ème} siècle, dès lors que les œuvres sont diffusées au niveau national et sur le web.

Les acteurs publics devraient donc se réjouir de voir l'art contemporain se diffuser largement sans coûter aux finances publiques, dans une période où le budget alloué à la mission culture se réduit. Mais, s'il faut en croire le magazine *Beaux-arts*²⁰, il n'en est rien. Au contraire, c'est plutôt la jalousie qui semble dominer : « *Dans moins de dix ans, l'art contemporain sera, de fait, davantage visible pour le grand public dans des structures privées que publiques. D'où l'idée du responsable mécénat d'un grand musée : "Pourquoi ne pas imposer aux entreprises qui créent leur fondation et bénéficient pour cela d'un avantage fiscal de reverser ne serait-ce qu'1% des sommes à l'État pour abonder les musées ?"* ». Il semble cependant assez peu efficace de prélever de l'argent destiné à exposer des œuvres au grand public pour le donner à un musée public afin de faire exactement la même chose...

²⁰ Magazine *Beaux-arts*, octobre 2012, p.62, enquête : « Les musées sont-ils à vendre ? ».

Le public des FRAC : les élèves et des amateurs d'art contemporain

Au final, on peut se demander à qui servent les FRAC. Les FRAC veulent se distinguer des musées, qui font venir à eux les visiteurs, ils veulent aussi se distinguer du Mobilier national, qui a un objectif de décoration des intérieurs français. Les FRAC sont cependant pour le moment un « entre-deux » : ils décorent certains établissements publics en régions et déposent certaines œuvres dans des musées ou encore les prêtent pour des expositions en France et à l'international.

Selon les chiffres-clés du FRAC Picardie, les expositions du FRAC sont vues en majorité par un public « captif », les scolaires et les groupes. Pierre-Alain Four expliquait²¹ en effet dès 1993 que les FRAC avaient très vite abandonné les expositions dans les campagnes et les lieux non muséaux car « *de telles conditions d'expositions ne permettent pas à une œuvre, surtout quand il s'agit d'art contemporain, de prendre son sens plein* ». Le FRAC Bretagne²² quant à lui, donne la localisation des œuvres de son fonds en 2007-2008. En faisant le solde, on observe que plus de 2.000 œuvres seraient donc « stockées » en réserve, en tout cas ne seraient pas valorisées :

Diffusion 2007-2008	Nombre de dossiers	Nombre d'œuvres	Multiples et éditions d'artistes
Expositions	33	648	18
Expositions dans les établissements d'enseignement	5	95	26
Accrochages dans les établissements d'enseignement et autres organismes	71	358	43
Prêts d'œuvres	107	791	39
Œuvres en dépôt	29	138	1
Total	245	2 030	127

Même dans les lieux recevant du public amateur d'art, le nombre de visiteurs global est loin d'être satisfaisant :

Annexe budgétaire au PLF :	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Audience globale annoncée dans l'annexe budgétaire	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 400 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Lieux visités	20 FRAC et 35 centres d'art	20 FRAC et 48 centres d'art	20 FRAC et 51 centres d'art	22 FRAC et 56 centres d'art	22 FRAC et 57 centres d'art	22 FRAC et 51 centres d'art	22 FRAC et 49 centres d'art	22 FRAC et 47 centres d'art
Fréquentation annuelle, moyenne par lieu	18 182	14 706	14 085	17 949	25 316	27 397	28 169	28 986

²¹ Op. cit.

²² http://www.fracbretagne.fr/telechargement/FracBretagne_DP_pose_premiere_pierre.pdf

Ces chiffres sont à comparer avec la fréquentation des musées de France :

Fréquentation des musées de France en 2009	
Musée national d'Art moderne + expositions (Centre Georges-Pompidou), Paris	3 533 858
Musée d'art moderne de la ville de Paris	708 720
Musée d'art moderne et d'art contemporain, Nice	163 803
Musée d'art moderne et contemporain, Strasbourg	134 562
Les Abattoirs, musée d'art moderne et contemporain, Toulouse (<i>associé au FRAC Midi-Pyrénées</i>)	131 088
CAPC Musée d'art contemporain, Bordeaux	115 776
Musée d'art contemporain, Lyon	114 596
Source : Muséostat 2009 ²³	

Ces chiffres montrent que les musées déjà existants sont mieux adaptés pour exposer des œuvres et attirer du public. Les bâtiments des FRAC « deuxième génération » vont probablement permettre une hausse de la fréquentation, mais sans permettre d'exposer toutes les œuvres. Cette solution, de surcroît très onéreuse, rentrera sans doute à court terme en contradiction avec l'objectif de diffusion des collections hors les murs, et l'on risque de voir des expositions permanentes « vidées » (comme c'est le cas au Louvre pour exposer à Abou Dabi et Lens, alors que des centaines d'œuvres restent dans les réserves).

Conclusion

Les FRAC « nouvelle génération » deviennent des musées, mais avons-nous vraiment besoin de 22 nouveaux musées d'art contemporain ? Et surtout, comment financer sur le long terme des collections pléthoriques, qu'il faudra bien exposer, ou stocker, et restaurer ? Dans un contexte financier difficile, la Fondation iFRAP propose des mesures de bon sens :

- **Revendre les collections.** Cette mesure est rendue possible par le statut des FRAC, organismes de droit privé, et **dont les acquisitions sont aliénables.** En 2003, un article de *L'Express* estimait les collections des FRAC à 3 à 4,5 millions d'euros²⁴.

²³ <http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/chiffres-cles2011/03-musees-2011.pdf>

²⁴ http://www.lexpress.fr/informations/vingt-ans-de-frac_651973.html

- **Faire gérer les FRAC « nouvelles générations » par des opérateurs privés, comme par exemple CultureEspaces (qui gère le Musée Jacquemard-André à Paris, la Cité du train en Alsace), ou encore la Compagnie des Alpes (Musée Grévin, parcs de loisirs), contre redevance.** Ce système, moins coûteux pour les collectivités et l'État qu'une régie directe, permettrait de donner un nouvel élan à la décentralisation culturelle, en exigeant des nouveaux opérateurs d'augmenter significativement le nombre de visiteurs, et de viser l'équilibre financier, voire même la rentabilité.